Romans-sur-Isère (26) : il vole un vélo, frappe un couple, dégrade une voiture de police et se bat avec un policier

01/08/2015 à 9h28



Les faits se sont déroulés le 28 juillet dernier, à Romans. Et, bien qu'encore sous le choc, les victimes sont venues au procès de leur agresseur. L'une d'elles, un policier, porte une minerve et une attelle de protection à la main droite.

L'interprète est là aussi. Mohamed Reda Hosni prétend ne pas comprendre le français. Ce qui fait sourire ses victimes. Cette nuit de mardi à mercredi, il leur a semblé qu'il comprenait assez bien le français. En particulier le mot "plainte".

Tout commence avec la tentative de vol d'un vélo cadenassé, qui se trouvait dans un jardin privé. « À l'extérieur », soutient Hosni. L'un des fils des occupants de la maison repère le voleur. La police est prévenue.

Quand elle arrive, Hosni, juché sur un vélo et en faisant rouler un autre, le lance sur le véhicule. C'est « le choc », explique-t-il par le truchement de son interprète. « La police m'a percuté pour m'obliger à m'arrêter. »

« Ils mentent », se défend Hosni

Sinon qu'il s'enfuit et court se réfugier dans le salon d'un couple. Le propriétaire l'y surprend. Les deux hommes

s’empoignent. Inquiète, son épouse le rejoint. **Opéré d’un cancer des cordes vocales et du larynx, « mon mari ne pouvait pas appeler au secours », précise-t-elle à la barre des témoins. Les coups pleuvent sur le couple. Hosni casse même sur la tête du propriétaire une tortue en céramique. Il le saisit aussi par le cou en lui disant « j’ai un couteau. »** — « Ils mentent », se défend Hosni.

Quand le policier arrive, il voit le couple allongé par terre et Hosni s’acharner sur lui. Puis il s’en prend au policier. C’est quand il a essayé de le mordre que le policier lui a mis un coup-de-poing dans le visage qui « l’a déstabilisé. » — « Il ment », se défend encore Hosni, qui ne reconnaît que la tentative de vol du vélo.

« Il nie des évidences absolues », s’agace le procureur Philip Ughetto. Et de requérir 15 mois de prison et l’interdiction définitive de séjourner sur le territoire français.

Le tribunal suivra ces réquisitions mais limitera à cinq ans l’interdiction du territoire français.

Mohamed Reda Hossni est donc maintenu en détention.

Source

Merci à **Bobbynette**